



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 4328

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur l'inquiétude des artisans ruraux en ce qui concerne leur avenir. Ils subissent actuellement une baisse de leurs marchés, une réduction des marges puis n'assurent pas leur succession. L'artisanat est un moyen privilégié d'insertion dans la vie économique et sociale, contribuant à la lutte contre le chômage, notamment le chômage des jeunes, et permettant ainsi un aménagement plus équilibré du territoire. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour redonner confiance et motivation à l'artisanat afin d'assurer la pérennité de cette activité en tenant compte de propositions faites par ce secteur professionnel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de donner un nouvel essor à la politique d'aménagement du territoire. Le comité interministeriel d'aménagement du territoire, réuni à Mende le 12 juillet 1993, a traduit cette priorité dans un certain nombre de mesures concrètes et d'application immédiate. C'est dans cet état d'esprit que le ministre des entreprises et du développement économique a lancé le 18 juin dernier en Ile-et-Vilaine une action baptisée « 1 000 villages de France ». Cette initiative a pour objet de conforter les activités commerciales et artisanales en milieu rural, au moyen notamment d'une valorisation des produits et des compétences locales et de l'organisation de services communs à plusieurs entreprises. Un millier de sites seront sélectionnés après appel à projets et feront l'objet d'une action, coordonnée de l'État et des collectivités locales. Ainsi l'opération « Mille Villages » permettra-t-elle à bon nombre de communes disposant d'une zone de chalandise de 500 à 800 habitants et d'un projet de redynamisation de leur village centre sur un commerce de type multiple rural de recevoir une aide de l'État grâce au Fonds d'intervention pour la sauvegarde des activités commerciales et artisanales. Des opérations de restructuration du commerce et de l'artisanat à l'échelle du canton ou du bassin d'emplois reçoivent également le concours de l'État. opérations collectives conduites par les chambres de commerce et d'industrie, les collectivités locales et l'État, les ORAC mettent au service d'un projet collectif structurant des actions de réhabilitation de l'entreprise et de ses abords, des actions de conseil et de formation ainsi que des actions d'animation. Par ailleurs, les fonds locaux d'adaptation du commerce rural se mettent progressivement en place. Alimentés par une fraction de la taxe professionnelle perçue sur les créations ou extensions de grande surface ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme commerciale à compter du 1er janvier 1991, ils permettront aux préfets et aux présidents de conseils généraux qui les présideront de concevoir une politique d'aide au commerce rural à l'échelle du département. De plus, depuis la loi de finances rectificative pour 1989, les commerçants sédentaires implantés dans une commune de moins de 3 000 habitants et qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par des ventes ambulantes bénéficient d'une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Enfin il est décidé de créer au 1er janvier 1994, une dotation jeunes entrepreneurs ruraux, destinée à permettre, dans les zones rurales d'intervention prioritaire, la reprise ou la création de petites entreprises artisanales. La forme de cette aide sera définie dans le cadre de la préparation de la loi de finances 1994. Ainsi, l'adaptation du commerce au milieu rural par la mise en œuvre de dispositifs

collectifs propres a faciliter la creation ou le maintien d'entreprises et a ameliorer l'environnement dans lequel elles exercent leur activite est une preoccupation constante du ministre des entreprises et du developpement economique. Aussi est-il bien decide a favoriser toutes les initiatives, publiques, privees ou mixtes, susceptibles de renverser la tendance actuelle du declin du monde rural.

Données clés

Auteur : [M. Poniatowski Ladislav](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4328

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2168

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2829